



Session 2019

Déclaration en séance plénière de la Conférence du désarmement de M. Yann Hwang Ambassadeur, représentant permanent de la France auprès de la Conférence du désarmement

Réponse à M. Lassina Zerbo, secrétaire exécutif de l'OTICE

(Genève, 30 juillet 2019)

Monsieur le Président,

La France est pleinement alignée sur la déclaration de l'UE et je souhaiterais ajouter quelques éléments à titre national.

Je salue la présence parmi nous aujourd'hui du Secrétaire exécutif de l'OTICE, M. Lassina Zerbo. La France est très attachée au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et à son régime de vérification. Conclu il y a plus de 20 ans, la pertinence de cet instrument est intacte aujourd'hui. Son universalisation est à notre portée, seule la ratification par 8 Etats demeure nécessaire.

La menace grave à la paix et à la sécurité internationale que constitue la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs demeure un défi majeur que le multilatéralisme doit relever. L'OTICE, bien qu'étant une organisation provisoire, a déjà démontré sa pertinence et son efficacité en détectant avec précision tous les essais nucléaires réalisés par la République Populaire Démocratique de Corée. Nous appelons la Corée du Nord à signer et ratifier le TICE, sans délai.

La France est résolument engagée, et cela depuis son adoption, en faveur du TICE. Elle compte d'ailleurs parmi les premiers Etats à avoir signé en septembre 1996, et ratifié – dès avril 1998 – ce texte.

Notre engagement en faveur du TICE s'est accompagné d'actes forts, concrets :

- Nous avons démantelé de manière définitive en 1998 notre site d'expérimentations nucléaires dans le Pacifique, et cela de façon transparente. La France demeure, d'ailleurs à ce jour, le seul Etat à avoir entrepris un tel effort.
- Nous avons réduit de façon importante notre arsenal nucléaire et arrêté définitivement la production de plutonium et d'uranium pour les armes nucléaires. Le lancement de la négociation d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes (FMCT), complément indispensable du TICE, est aujourd'hui une priorité en vue de permettre la double limitation quantitative et qualitative des arsenaux, sans laquelle l'objet d'un monde sans arme nucléaire demeure un horizon inatteignable.

C'est par ses actes que la France démontre qu'elle est résolument engagée en faveur du désarmement, selon une approche réaliste, étape par étape et ancrée sur des résultats tangibles afin de répondre aux engagements du TNP. L'entrée en vigueur du TICE en demeure plus que jamais une étape essentielle.

Je vous remercie./.